

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 27 mai 2011

**DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-6/03**

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

**OBJET :** Approbation de la modification par avenant de la convention relative au diagnostic archéologique au lieu-dit "En Plumignon" à Varennes-sur-Seine (carrière GSM).

Lors du vote du budget primitif de 2011, le Conseil général a choisi de soutenir l'archéologie préventive, menant ainsi une action en faveur de l'aménagement du territoire et de l'activité économique. Dans le cadre de l'opération de diagnostic archéologique au lieu-dit « En Plumignon » à Varennes-sur-Seine, dont le préfet de la Région d'Île-de-France a confié la réalisation au Département (Service départemental d'archéologie), un avenant doit être conclu avec la société GSM, du fait de la modification de l'échéancier des travaux.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le livre V du Code du Patrimoine et notamment son article L 523-7,

Vu le décret 2004-490 du 30 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la culture et de la communication en date du 22 janvier 2009, portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du Service départemental d'archéologie de Seine-et-Marne pour la réalisation de diagnostics dans son ressort territorial, pour une durée de cinq ans,

Vu l'arrêté n° 2010-064 du 28 janvier 2010 du préfet de la région d'Île-de-France portant prescription d'un diagnostic archéologique sur les parcelles n° 79, 84, 89, 90, 93, 94, 97, 98, 101, 102, 105, 156, 157, 160, 201, 204, 207, 208, 214 à 217, 222, 223, 225, 227, 243, 248, 255, 257, 283, au lieu-dit « En Plumignon », en section D du cadastre de Varennes-sur-Seine (carrière GSM),

Vu la décision du préfet de la région d'Île-de-France du 5 mars 2010 d'attribuer au Département (Service départemental d'archéologie) la réalisation du diagnostic prescrite par l'arrêté n° 2010-064 du 28 janvier 2010,

Vu la décision du préfet de la région d'Île-de-France du 15 avril 2010 d'approuver le projet d'intervention présenté par le Département (Service départemental d'archéologie),

Vu la délibération n° 6/03 du 25 juin 2010 autorisant le Président du Conseil général à signer avec la société GSM la convention relative à la réalisation du diagnostic archéologique prescrit par l'arrêté n° 2010-064 du 28 janvier 2010 du préfet de la région d'Île-de-France,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : d'approuver tel qu'il est annexé à la présente délibération, le projet d'avenant à la convention établie le 26 juillet 2010 entre la société GSM et le Département de Seine-et-Marne, relative à la réalisation du diagnostic archéologique à Varennes-sur-Seine « En Plumignon » (carrière GSM) prescrite par l'arrêté n° 2010-064 du 28 janvier 2010 du préfet de la région d'Île-de-France.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ